## VQZ-3 - CAHIER DES **SPÉCIFICATIONS** RA1VQ-71 183.28 GROUPE D'UTILISATION AGRICOLE (A) AGRICULTURE 1 AGRICULTURE 2 CULTURE ET ÉLEVAGE 64 GROUPE D'UTILISATION RÉSIDENTIELLE (H) CLASSES D'OCCUPATION: A: ISOLÉ - B: JUMELÉ - C: EN RANGÉE 1 LOGEMENT HABITATION 1 65 HABITATION 2 2 LOGEMENTS 66 3 LOGEMENTS HABITATION 3 67 HABITATION 4 4 À 8 LOGEMENTS 68 а в с 9 À 12 LOGEMENTS а в с HABITATION 5 69 13 À 36 LOGEMENTS HABITATION 6 70 37 LOGEMENTS ET PLUS HABITATION 7 71 HABITATION 8 MAISONS DE PENSION - 4 À 9 CHAMBRES 72 MAISONS DE PENSION - 10 CHAMBRES ET PLUS HABITATION 9 73 HABITATION COLLECTIVE HABITATION 10 74 MAISONS MOBILES HABITATION 11 75 MAISONS DE CHAMBRES - 4 À 9 CHAMBRES HABITATION 12 75.1 MAISONS DE CHAMBRES - 10 CHAMBRES ET PLUS HABITATION 13 75.2 NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AUX LOGEMENTS HABITATION PROTÉGÉE 94 % DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 85 M.2 OU PLUS 292 % DE LOGEMENTS DE 3 CHAMBRES OU PLUS OU DE 105 M.º OU PLUS 292 GROUPE D'UTILISATION COMMERCIALE (C) D'ACCOMMODATION SERVICES ADMINISTRATIFS COMMERCE 2 77 HÔTELLERIE COMMERCE 3 78 Х DÉTAIL ET SERVICES COMMERCE 4 79 SR1 RESTAURATION, DÉBITS D'ALCOOL ET DIVERTISSEMENT COMMERCE 5 80 DE DÉTAIL AVEC NUISANCES COMMERCE 6 81 DE GROS COMMERCE 7 82 STATIONNEMENT COMMERCE 8 83 GROUPE D'UTILISATION INDUSTRIELLE (I) ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL INDUSTRIE 1 84 SANS NUISANCE INDUSTRIE 2 85 INDUSTRIE 3 86 À NUISANCE FORTE INDUSTRIE 4 87 GROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P) À CLIENTÈLE DE VOISINAGE PUBLIC 1 88 À CLIENTÈLE DE QUARTIER 89 À CLIENTÈLE LOCALE PUBLIC 3 90 À CLIENTÈLE DE RÉGION PUBLIC 4 91 GROUPE D'UTILISATION RÉCRÉATIVE (R) DE LOISIRS RÉCRÉATION 1 92 À GRANDS ESPACES RÉCRÉATION 2 93 NORMES SPÉCIALES PROJET D'ENSEMBLE 166 % DE STATIONNEMENT COUVERT 332 TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS 338 % DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE 338 SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: $\textbf{SPÉCIFIQUEMENT PERMIS:} \quad 206 \,,\, 207 \,,\, 208 \,,\, 215 \,,\, 543$ NOTES: 418 **Normes** 153 153 168 168 168 168 161 d'implantation Hauteur Hauteur Marge Marge Largeur I.O.S R.P.T Aire libre Marge maximale minimale avant arrière combinée agrément % cours latérales **GÉNÉRALES** 18 1,00 **PARTICULIÈRES Normes** Profondeur du lot Largeur du lot Superficie du lot de lotissement GÉNÉRALES

GENERALES						
PARTICULIÈRES						
Normes de densité	159 - 160 Superficie maximale Admin. et service Vente au détail		163   R.P.T maximal   Admin. et service   Vente au détail		167 Logements à l'hectare Nombre minimal Nombre maximal	
GÉNÉRALES			8,80	8,80	58,5	
PARTICULIÈRES						
<u> </u>	·				·	